

Bien débuter avec Mon Espace Santé

Activer Mon Espace Santé



L'essentiel : un courrier / courriel pour accepter ou s'opposer à la création de son compte.

Vous recevrez un courrier ou un courriel vous informant de la création de votre compte Mon Espace Santé et vous invitant à accepter ou refuser son ouverture. Conservez ce courrier ou courriel qui contient vos codes provisoires de connexion.

Une fois reçu entre fin janvier et fin avril, vous aurez **6 semaines** pour vous prononcer et vous connecter en ligne pour faire votre choix.

A noter qu'une fois ce délai passé, sans réponse de votre part, votre compte Mon Espace Santé est ouvert automatiquement.

La création : comment ça marche ?

Pour vous connecter sur MonEspaceSante.fr la première fois, vous aurez besoin de :



Code provisoire de connexion
(donné dans le courrier ou courriel)



Carte vitale
(numéro de sécurité sociale et numéro de série)

Il vous sera demandé de définir un identifiant personnel de connexion ainsi qu'un mot de passe et de confirmer ou modifier vos informations de contact (courriel et téléphone). En cas de perte ou d'oubli de vos identifiants et mots de passe ils seront utilisés pour les réinitialiser.

Une ligne téléphonique dédiée est accessible pour les questions concernant l'ouverture, activation, fermeture.

Fermer Mon Espace Santé

S'opposer : comment ça marche ?

Vous pouvez vous opposer à la création de Mon Espace Santé durant le délai de 6 semaines après réception du courrier / courriel avant son ouverture automatique.

Le droit d'opposition s'exerce :



en ligne sur
MonEspaceSante.fr



ou sur la ligne
téléphonique 3422.

Pour ce faire, vous aurez besoin de :

- Votre **code provisoire de connexion** (donné dans le courrier ou courriel)
- Votre **carte vitale** (numéro de sécurité sociale et numéro de série)

A noter que vous pouvez à tout moment clôturer votre compte Mon Espace Santé, y compris après son ouverture automatique.

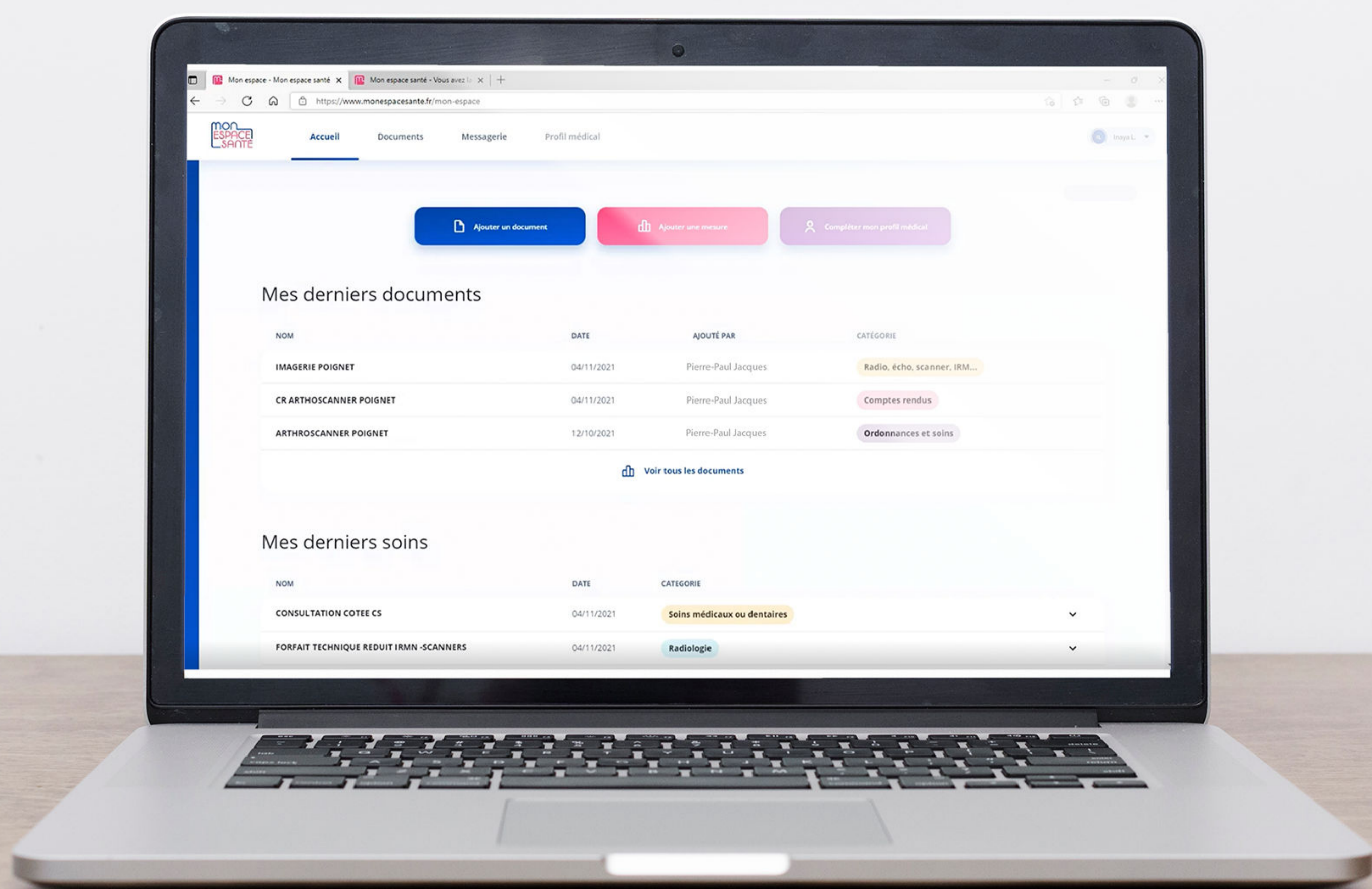
Clôturer : comment ça marche ?

Il est possible de clôturer à tout moment votre compte Mon Espace Santé, comme il est possible de l'activer à tout moment, y compris si vous vous y êtes déjà opposé précédemment.

Pour clôturer votre compte, vous devez vous connecter en ligne à Mon Espace Santé, vous aurez la possibilité dans la rubrique "Paramètres" de fermer votre compte et de télécharger vos données.

Les données seront alors immédiatement supprimées de Mon Espace Santé. Elles restent cependant archivées 10 ans par l'Assurance Maladie mais vous pouvez demander de manière expresse leur suppression (effective sous 3 mois). En cas de réactivation du compte, les données sont réintégrées dans Mon Espace Santé.

Découvrez les services de Mon Espace Santé



Remplir son profil médical



Communiquer de manière sécurisée



Rassembler ses documents médicaux

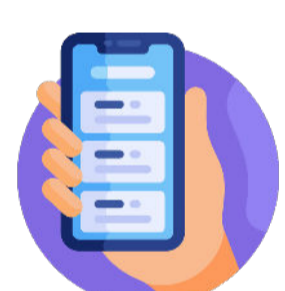
De nouveaux services courant 2022

Pour compléter le bouquet de service inclus dans Mon Espace Santé d'autres fonctionnalités sont prévues :

Un catalogue de services de santé (applications, portails, etc.) sera proposé en 2022 et enrichi au fur et à mesure. Ces services seront labellisés par l'état sur des critères de sécurité, d'éthique, et sur leur capacité à échanger des données avec Mon Espace Santé et d'autres outils numériques (interopérabilité).



Un agenda de santé pour réunir vos différents rendez-vous médicaux.

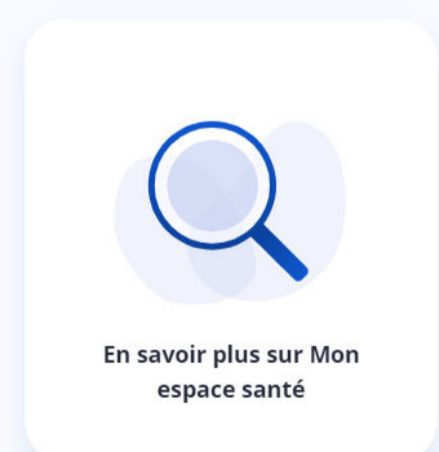


Une application mobile Mon Espace Santé est également en développement.

Plus d'informations

Sur MonEspaceSanté.fr

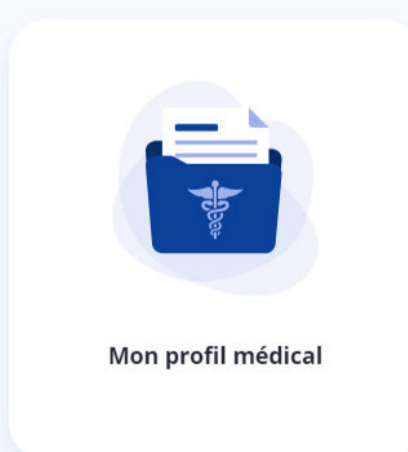
Rubrique « Besoin d'aide » ou les Conditions Générales d'Utilisation



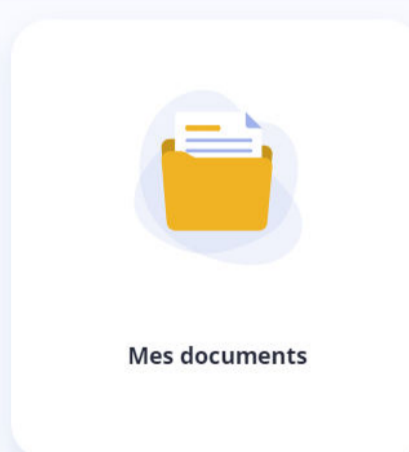
En savoir plus sur Mon espace santé



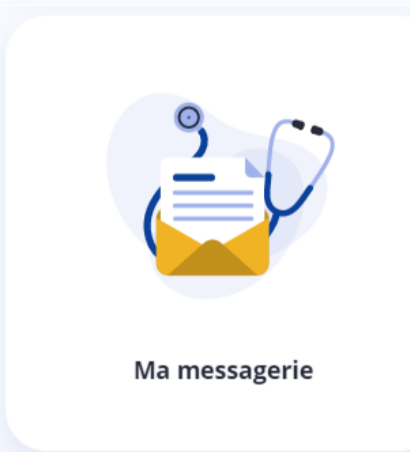
Accéder ou s'opposer à Mon espace santé



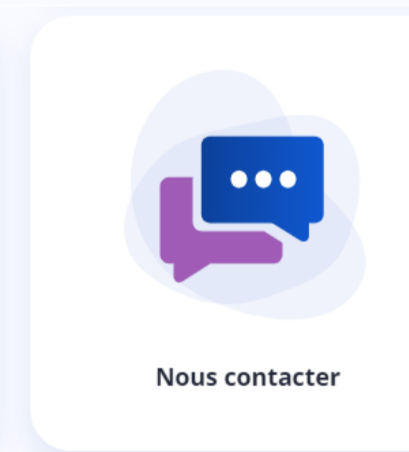
Mon profil médical



Mes documents



Ma messagerie



Nous contacter

Par téléphone

3422

service gratuit +
prix d'un appel local

Informations (ouverture,
fermeture, questions générales)

Opposition à l'ouverture
de Mon Espace Santé

Une question juridique ou sociale liée à la santé ?



01 53 62 40 30

La ligne de France Assos Santé

01 53 62 40 30

Santé Info Droits est une ligne d'informations juridiques et sociales constituée de juristes et avocats qui ont vocation à répondre à toutes questions en lien avec le droit de la santé.

Profil médical

Je complète mon profil médical pour retrouver facilement toutes les informations importantes qui caractérisent ma santé.

Synthèse de mon profil médical

Je télécharge une synthèse de mes maladies, mesures et informations administratives. Je pourrai partager ce document auprès de mes professionnels de santé.

Télécharger

- Maladies et sujets de santé >
- Traitements >
- Allergies >
- Vaccinations >
- Mesures >
- Antécédents familiaux >
- Entourage et volontés >
- Historique de soins >



Remplir son profil médical

9 rubriques pour résumer votre santé

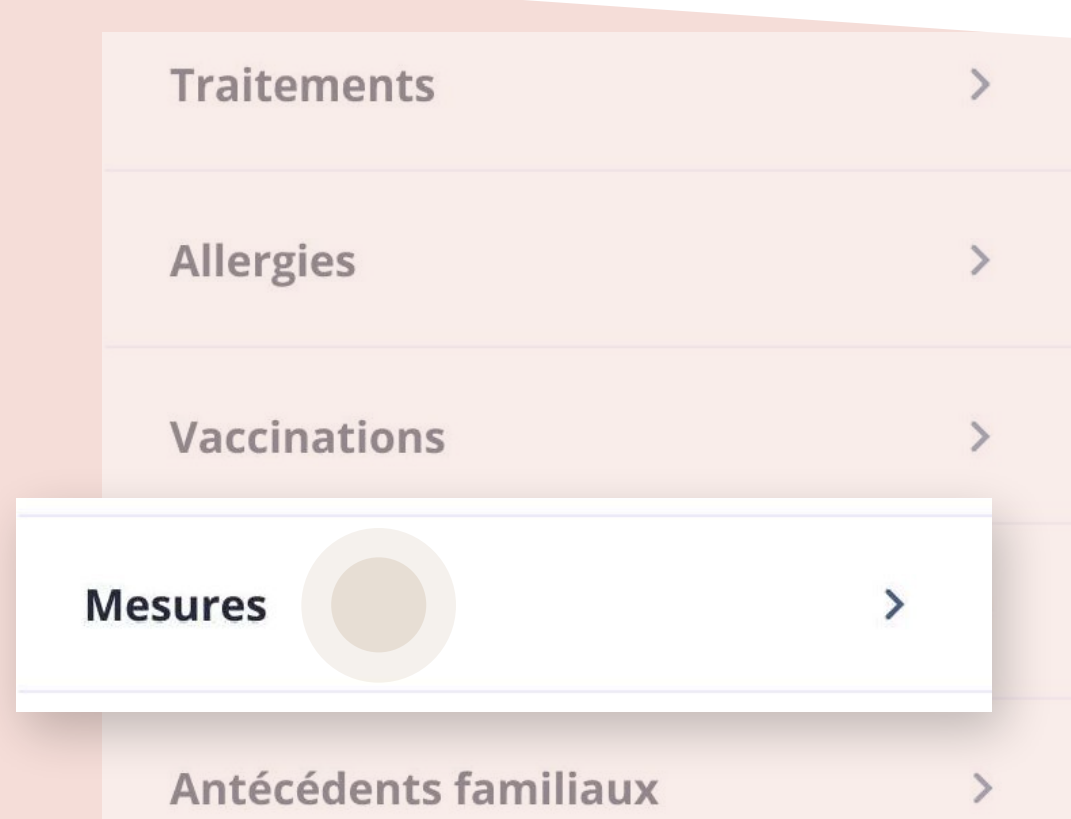
Le profil médical de Mon Espace Santé vous permet d'ajouter des éléments sur votre situation médicale. Vous pouvez alimenter la rubrique document avec la synthèse du profil médical ou l'envoyer via la messagerie sécurisée afin de le communiquer aux professionnels ou établissements de santé.

Il peut être complété par vous-même ou en sollicitant votre médecin traitant pour le remplir conjointement.

Le profil médical est composé de 9 rubriques pour résumer votre santé :

- Maladies et sujets de santé
- Historique de soin
- Entourage et volontés
- Allergies
- Traitements
- Vaccination
- Hospitalisations et chirurgies
- Mesures
- Antécédents familiaux

Focus sur quelques rubriques



Mesures

Pourront y être ajoutées par l'utilisateur ou un professionnel manuellement ou grâce à des applications cataloguées dans Mon Espace Santé :

- Tension artérielle
- Glycémie
- Fréquence cardiaque
- Niveau de douleur
- etc.



Entourage et volontés

Pourront y être ajoutés :

- Volontés et droits
- Don d'organe
- Directives anticipées
- Entourage



Communiquer de manière sécurisée

Une messagerie* sécurisée citoyenne

Pour échanger en toute sécurité, les professionnels de santé utilisent une messagerie sécurisée. Celle-ci garantit la sûreté et la confidentialité des échanges, au contraire d'autres applications e-mail ou de messageries instantanées parfois utilisées à tort.

Désormais avec Mon Espace Santé, chaque usager sera détenteur d'une messagerie sécurisée pour échanger avec ses professionnels.

Vous pourrez y recevoir les messages et documents de vos professionnels de santé et y répondre.





Rassembler ses documents médicaux

Rubrique "Documents" = Dossier médical partagé

Menu IL

Documents Filtres

Pour faciliter le suivi de vos soins, vos professionnels de santé peuvent consulter vos documents. [Qui a consulté mes documents ?](#)

- Plan de soins personnalisé**
16/02/2021
par Inaya Michel
Radio, écho, scanner, IRM
- Plan de soins personnalisé**
16/02/2021
par Inaya Michel
Ma santé en résumé
- Plan de soins personnalisé**
16/02/2021
par Inaya Michel
Autres documents
- Plan de soins personnalisé Plan de soins personnalisé**
16/02/2021
par Inaya Michel
Résultats de biologie
- Plan de soins personnalisé**
16/02/2021
par Inaya Michel
Comptes rendus

Mon Espace Santé ne remplace pas le Dossier Médical Partagé, mais ce dernier est intégré directement dans ce nouveau service.

Le fonctionnement de la rubrique "Documents" reprend les fonctionnalités du Dossier Médical Partagé. A l'ouverture de votre compte Mon Espace Santé votre Dossier Médical Partagé est créé automatiquement pour rassembler vos documents médicaux.

A noter que le Dossier Médical Partagé ne sera plus accessible en dehors de Mon Espace Santé, ni en ligne ni sur l'ancienne application mobile. Si vous aviez un Dossier Médical Partagé précédemment, celui-ci sera automatiquement rattaché à votre compte Mon Espace Santé avec les documents qu'il contient. Certains de ces documents seront accessibles dans la rubrique "Profil médical".

8 libellés pour organiser vos documents

La rubrique Documents est alimentée par vous-même et par vos professionnels de santé. Il est prévu que le transfert des documents par les professionnels se fasse de manière automatique depuis leur logiciel métier.

8 libellés permettent d'organiser ces documents :

- Radio, écho, scanner, IRM...**
- Ma santé en résumé**
- Ordonnances et soins**
- Comptes rendus**
- Résultats de biologie**
- Prévention et dépistage**
- Certificats médicaux**
- Autres documents**

Gérer l'accès à mes documents : comment ça marche ?

Vos documents médicaux seront ajoutés, notamment de manière automatique, par vos professionnels de santé, mais vous décidez qui a l'autorisation d'y accéder.

Pour chaque profession de santé, une liste des types de documents accessibles restreint l'accès de ceux-ci en fonction de leur pertinence dans la prise en charge.

Vous devez donner votre consentement à vos professionnels de santé pour accéder à vos documents sur Mon Espace Santé, à l'occasion d'une consultation, d'un soin, etc. Le consentement vaut pour l'ensemble de votre équipe de soin, en particulier dans le cadre d'un établissement de santé (hôpital, etc.), le consentement n'est pas à donner à chaque professionnel.

Masquer des documents : comment ça marche ?

Les professionnels auxquels vous n'aurez pas donné accès pourront alimenter Mon Espace Santé mais sans y voir vos documents ou données.

Vous pouvez décider de masquer certains documents pour qu'ils ne soient pas visibles par vos professionnels de santé, mais ne pourrez modifier ou supprimer que les documents que vous avez vous-même ajoutés.

Cependant, votre médecin traitant a accès à l'ensemble de vos documents, y compris ceux masqués.